

Année scolaire 2017-2018

Circonscription de Compiègne

Ville de COMPIEGNE



PROJET PEDAGOGIQUE EN EDUCATION PHYSIQUE & SPORTIVE

« LE PATINAGE SUR GLACE A L'ECOLE »

LES ECOLES -

Toutes les écoles des Circonscriptions de
Compiègne et de Margny-les-Compiègne

LA COMMUNE -

VILLE DE COMPIEGNE

Patinoire du complexe de Mercières

TEXTES DE REFERENCES :

CODE de l'éducation - Loi n°2003-339 du 14 avril 2003 ratifiant l'Ordonnance n°2000-549 du 15 juin 2000.

CODE du sport - Ordonnance n°2006-596 du 23 mai 2006 (Partie Législative) et Décrets n° 2007-1132 et 2007-1133 du 24 juillet 2007 (Partie réglementaire).

Les programmes de l'EPS aux cycles 2 et 3 - Arrêté du 9-11-2015 - J.O. du 24-11-2015
Extraits du Bulletin Officiel n°11 du 26 novembre 2015

PREAMBULE

Cette proposition de projet défini est le résultat d'un travail collectif réalisé en collaboration avec les éducateurs des APS de la Ville de COMPIEGNE. Elle constitue une base de travail et de discussion adaptable et modulable en fonction des suggestions et demandes des enseignants, seuls responsables de l'organisation et de la conduite de l'activité.

L'activité patinage sur glace est partie intégrante de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive à l'école. Contribuant à l'éducation globale de l'enfant, elle s'inscrit dans le cadre du projet pédagogique de la classe et de l'école.

Ce projet concerne toutes les classes réparties sur les différentes écoles des deux circonscriptions de Compiègne et de Margny-lès-Compiègne.

Les intervenants extérieurs :

M. Stéphane ANFRIANI, Educateur Territorial des activités physiques et sportives, Directeur pédagogique du complexe Piscine/Patinoire de Mercières, **tous les éducateurs Territoriaux des activités physiques et sportives titulaires** assurent une mission de soutien pédagogique et participent à l'élaboration des contenus d'enseignement.

Nous rappelons, en faisant référence aux codes de l'Education et du Sport que l'Education Nationale autorise l'intervention de personnels extérieurs qualifiés dans le secteur de l'E.P.S sous réserve :

- que l'intervenant soit agréé par l'Inspecteur d'Académie –DASEN de l'Oise et qu'il dispose d'une qualification définie par l'état ;
- que l'objectif ne soit pas de remplacer le maître qui est responsable de sa classe ;
- que son intervention s'intègre dans les projets pédagogiques des établissements.

I. LES OBJECTIFS ET COMPETENCES ATTENDUES

A – Les objectifs de formation

Se référant au bulletin officiel de l'Education Nationale, on soulignera que l'enseignement de l'éducation physique vise pour tous les élèves du cycle 2 et du cycle 3 le développement de la personne, la transformation de soi et plus précisément :

- Le développement des capacités et des ressources nécessaires aux conduites motrices.
- L'accès au patrimoine culturel que représentent les diverses activités physiques, sportives et artistiques, pratiques sociales de référence.
- L'acquisition des compétences et des connaissances nécessaires à la bonne gestion et à l'entretien de sa vie physique.

Le programme d'éducation physique et sportive permet de construire des compétences spécifiques et des compétences générales.

B – Les compétences spécifiques

L'enseignement de l'éducation physique, en permettant l'accès de tous les élèves aux pratiques sociales de référence que sont les différentes activités physiques, sportives et artistiques, comporte une dimension culturelle évidente.

Elles font vivre aux élèves des « expériences corporelles » particulières dont les sensations, les émotions éprouvées sont différentes selon les types de milieux et d'espaces dans lesquels elles sont vécues.

Quatre compétences spécifiques sont identifiées dans les programmes :

- Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée : en athlétisme, en natation.
- Adapter ses déplacements à des environnements variés : activité de roule et de glisse, activités nautiques, équitation, parcours d'orientation, parcours d'escalade, savoir nager, etc.
- Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel : Jeux traditionnels puis plus complexes, jeux collectifs avec ou sans ballon et jeux pré-sportifs collectifs, jeux de combats, jeux de raquettes.
- S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique : danses collectives, activités gymniques, arts du cirque, danse de création.

L'activité de patinage sur glace fait partie des activités de glisse et de roule et s'inscrit dans le domaine de compétence suivant : « Adapter ses déplacements à des environnements variés »

C – Les compétences générales ou compétences transversales

A travers les différentes activités physiques, sportives et artistiques, les élèves vont pouvoir montrer qu'ils sont capables de :

- S'engager lucidement dans l'action
- Construire un projet d'action

- Mesurer et apprécier les effets de l'activité
- Appliquer et construire des principes de vie collective

Les élèves vont également acquérir des connaissances diverses : ce sont des sensations, des émotions, des savoir-faire spécifiques, ainsi que des façons de se conduire dans le groupe classe et enfin des informations sur les activités elles-mêmes.

II. L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE – Activité PATINAGE SUR GLACE

A – Les objectifs d'apprentissage

▪ La démarche pédagogique

Une démarche pédagogique est mise en place grâce à des jeux et à l'aménagement du milieu permettant à l'élève d'oublier l'appréhension de la glace. A l'issue d'une phase de découverte du milieu, l'intervenant adapte et module la séance en fonction de l'âge et du niveau d'acquisition des élèves.

La formation de groupes de niveaux permet ensuite d'envisager le travail sous forme d'ateliers.

En co-animation avec l'enseignant, les intervenants devront s'appuyer sur l'action spontanée de l'élève afin de l'amener vers des formes de plus en plus évoluées.

▪ Les niveaux d'habiletés ou de pratique des élèves

Niveau 1 : Le MARCHEUR

LES OBJECTIFS	EXEMPLES DE TACHES A REALISER
Améliorer son équilibre sur deux pieds	- Se tenir debout en utilisant différents appuis - Se relever seul en prenant appui sur le genou - Passer sous un portique en pliant les genoux
Améliorer son déplacement en marche avant	- Marcher en passant d'une jambe sur l'autre - Glisser sur les deux patins
Tourner	- Dévier de sa trajectoire pour éviter des obstacles - Tourner sur soi-même - Tourner autour d'un cerceau
Ralentir et s'arrêter avec une aide	- S'arrêter à l'aide de la balustrade - Ralentir : dérapper en chasse neige
Franchir un obstacle bas	- Passer par-dessus une cordelette ou une frite (enjamber)

Niveau 2 : Le GLISSEUR

LES OBJECTIFS	EXEMPLES DE TACHES A REALISER
Améliorer son équilibre sur deux pieds, sur un pied	- Passer sous des portiques sans s'arrêter - Glisser sur un pied entre des plots - Ramasser un objet sans s'arrêter
Améliorer son déplacement en marche avant et arrière	- Faire la trottinette (pousser avec une jambe) - Alternance poussée droite et gauche en variant force et fréquence - Glisser en arrière en se repoussant depuis la balustrade
Tourner	- Pivoter sur deux pieds à droite et à gauche - Patiner à droite et à gauche sur deux pieds autour d'un cerceau
Ralentir et s'arrêter sans aide	- ralentir et s'arrêter en chasse neige - Déraper, ralentir et s'arrêter en chasse neige
Franchir plusieurs obstacles bas	- Enchaîner des franchissements en ligne droite (sans marquer d'arrêt)

Niveau 3 : Le PATINEUR

LES OBJECTIFS	EXEMPLES DE TACHES A REALISER
Améliorer son équilibre en augmentant le temps de glisse sur un pied	- Se tenir longtemps sur une jambe - Enchaîner : ramasser un objet (palet, ballon, ...) et le déposer dans une réserve surélevée
Améliorer son déplacement en marche avant et en arrière	- Glisser de plus en plus vite en augmentant la force de la poussée latérale et en réduisant la fréquence - Glisser en arrière en transférant le poids d'un patin sur l'autre
Tourner	- Patiner en pas croisé en faisant de grandes courbes à droite et à gauche
Réduire le temps de freinage	- S'arrêter en utilisant différentes techniques de freinage (chasse neige, en pivotant les deux pieds en même temps, en faisant déraper un seul patin).
Franchir un obstacle en sautant	- Franchir un obstacle en sautant sur les deux pieds - Changer de direction en sautant sur les deux pieds (demi-tour)

B – Le choix des méthodes d'apprentissage

Les méthodes sont multiples et variées. Toutes ne mettent pas en jeu les mêmes processus mentaux et ne peuvent en conséquence être adaptées à l'ensemble des élèves. Leur choix doit s'effectuer en fonction des enfants et des contenus d'enseignement.

Chaque unité d'apprentissage est constituée d'un cycle de 6 à 7 séances.

S'inscrivant dans une perspective de pédagogie différenciée, ces propositions doivent permettre à un élève ou à un groupe d'élèves de progresser à son rythme en fonction des savoirs propres à l'activité considérée.

1 – L'unité d'apprentissage

Structurée de manière cohérente, comprend 3 étapes :

- **Évaluation initiale (diagnostique)**

Elle permet d'identifier le niveau des élèves

Marcheur - Glisseur – Patineur

- **Les séances d'apprentissage**

Elles permettent de travailler les 5 fondamentaux de l'activité.

Equilibre – Propulsion – Impulsion – Rotation – Freinage

- **Une évaluation des acquis**

2 – L'équipe pédagogique :

Elle s'organise autour du projet commun. Cela implique une concertation permanente entre les enseignants et les éducateurs des APS.

Elle se compose des professeurs des écoles et des intervenants extérieurs : ETAPS de la Ville. Certaines personnes pourront éventuellement participer à la séance de patinage à condition d'avoir été agréé préalablement par l'IA-DASEN de l'Oise.

Les qualifications des personnes qui sont amenées à enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive sont définies au I de l'article L. 363-1 du code de l'éducation (loi n° 2003-339 du 14 avril 2003 art. 4 VII et loi n° 2003-708 du 1er août 2003 art. 6).

Cependant, ces dispositions ne sont pas applicables aux militaires, aux fonctionnaires relevant des titres II, III et IV du statut général des fonctionnaires dans l'exercice des missions prévues par leur statut particulier et aux enseignants des établissements d'enseignement publics et des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État dans l'exercice de leurs missions.

Dans le premier degré, l'encadrement est assuré par l'enseignant de la classe ou, à défaut l'enseignant qui, dans le cadre de l'organisation du service, assure l'encadrement des séances d'EPS. Il participe effectivement à l'enseignement, notamment en prenant en charge un groupe de travail.

L'encadrement peut également assuré par des professionnels qualifiés au regard de l'article L. 363-1 du code de l'éducation, chargés de l'enseignement des activités physiques et sportives, ainsi

que par des intervenants bénévoles qui contribuent efficacement, par leur aide, à la mise en œuvre de cet enseignement.

Les bénévoles, lorsqu'ils participent aux activités physiques et sportives, interviennent également dans le cadre d'un agrément délivré par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Tous les intervenants agréés et les enseignants sont présents sur la glace et participent aux activités d'enseignement.

3 – Organisation dans le temps et dans l'espace

Cf. Fiches classes - Programmation des APSA concernant chaque enseignant/groupe scolaire.

Cf. Annexe n°1 - Emploi du temps « Patinage » avec les ETAPS de la Ville.

▪ **L'accueil des classes à la patinoire de Compiègne**

Les élèves sont accueillis par le personnel de la patinoire dans l'entrée du complexe 15' avant le début de la séance.

Le groupe classe est ensuite accompagné dans le vestiaire – banque à patins afin de découvrir le matériel de sécurité lié à la pratique.

LE MATERIEL FOURNIS PAR LA PATINOIRE

Casques et patins

TENUE EXIGEE

Veiller au port impératif de gants, de chaussettes hautes et éviter les simples gants de laine qui se mouillent rapidement et protègent peu des chocs éventuels.

Insister auprès des familles sur la nécessité d'une tenue adaptée (pantalons longs, pull et salopette si possible pour les maternelles).

▪ **Les horaires des séances**

Deux séances les matins : 9h à 10h et 10h15 à 11h15

Une séance l'après-midi : 14h à 15h

▪ **La préparation de la séance**

L'équipe pédagogique vérifie : l'équipement vestimentaire – le laçage des patins – le port du casque.

L'équipe pédagogique donne les consignes de sécurité.

4 – L'encadrement des activités

L'enseignant et l'éducateur effectuent un travail de collaboration dans la conception et la réalisation des séances.

Globalement, nous dégagerons 3 types d'organisation possible :

- **Organisation collective** : La tâche est identique pour tous au même moment.
- **Organisation sous forme d'ateliers tournants** : Les tâches sont définies pour tous ou des tâches différentes avec des niveaux de réalisation différents.
- **Organisation en petits groupes de travail** : Chaque groupe gère son espace de travail.

III. LES MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation est un outil indispensable qui intervient à toutes les étapes des apprentissages. Elle est une mise en relation des actions pédagogiques des enseignants avec les effets produits chez les élèves.

Pour les élèves et les enseignants

Des fiches d'évaluation sont utilisées par les élèves eux-mêmes. Elles permettent de situer les difficultés des élèves et de recueillir des informations sur les progrès réalisés.

Cf. ANNEXE N°2

Pour le projet

L'évaluation du projet permet de vérifier si les propositions faites sont opérationnelles sur le terrain. Le projet n'est pas un produit fini, des réunions lors des conseils de cycle permettent de le réviser.

ANNEXE N°1

LES EMPLOIS DU TEMPS 2017-2018 (avec intervenant extérieur).

PERIODES	HORAIRES	JOURS			
		LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Période 1 20/11 2017 Au 26/01 2018	Séance 9h/10h	Hersan Mme Huet CM1/CM2 Mme Pollet CE2/CM1	Robida A Mme Charmes Mme Bénard 40 CP	Choisy au Bac centre Mme Chamberlin CP Mme Cunha GS	Hammel Mme Lagana CM1 CM2 Mme Courbot CM2
	Séance 10h15/11h15	VENETTE 2 classes	Robida A Mme Hoff Mme Kowalczyk 46 CE1	Faroux A Mme Payen 24 CM1 Mme Mestais 26 CM2	Royallieu Mme Maurice 12 CP Mme Dkaki 12 CP Mme Trigallez 12 CE1/8 CE2
	Séance 14h/15h	VENETTE 2 classes	Robida A Mme Haye 24 CE2 1 classe VENETTE	Faroux A M. Tourneroche 20 CP Mme Lewandowski 26 CE1	Royallieu Mme Mantin 11CE1/8CE2 Augustin Thierry Mme Stepien CM1/CM2
Période 2 29/01 2018 Au 06/04 2018	Séance 9h/10h	MARGNY J.FERRY 25 MS/GS J.FERRY 25 MS/GS	Hammel Mme Germain CE2/CM1 Mme Wattier CM1	Choisy au Bac Centre Mme Briche MS/GS Mme Szulwaski CM1	Faroux A Mme Mirguet 22 CE2 St Lazare Mme Jullien-Hallot 23 CE1CE2
	Séance 10h15/11h15	JAUX Mme SALVIA 28 CM2 POMPIDOU B ULIS Mme Marié	Hammel Mme Jouin __ CE1 Mme Teixeira _ CE2	Augustin Thierry Mme Leclercq CE1/CE2 Mme Campos CP/CE1	St Lazare Mme Didierjean 25 CP Mme Claisse 21 CP CE1
	Séance 14h/15h	CROUTOY 23 CE2 CM1 CM2 LONGUEIL ANNEL 19 MS	Saint-Germain Mme Kubala 22 CP/CE1 Mme Percot 26 CE1	Saint-Germain Mme Lesne 28 CM2 Mme Caussade 25CM1	Armancourt 1 classe de 3 CE1 4 CE2 5 CM1 5 CM2 Robida B Mme Kowarsky 22 CP
P3 : A construire	Séance 9h/10h		Pierre SAUVAGE Mme Grégoire 22 CP		
	Séance 10h15/11h15			Pompidou B Mmes Jouy et Bernard 24 CP Mme Masson 18 CE1	
	Séance 14h/15h		ROBIDA A Mme Duvivier 24 CM2 Mme Gaspard 25 CM2	Robida B Mme Moreau 24 CE1	

ANNEXE N°2

LES OUTILS D’EVALUATION

Fiche de suivi individuelle – Fiche élève

- FICHIER EXCEL : suivi_indiv_apprentissage_patinage-sur-glace

Fiche d’observation et de suivi des apprentissages – Fiche classe

- FICHIER EXCEL : récap_classe_apprentissage_patinage-sur-glace